Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_02-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Aline GAUCHER – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Madame Colette Gorré - Monsieur Dominique Guimené - Monsieur Stéphane Roussel - Monsieur Jean-Pierre Dubois

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Colette Gorré donne pouvoir à Madame Martine Michaux

Monsieur Dominique Guimené donne pouvoir à Monsieur Thierry Autran

Monsieur Stéphane Roussel donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lorgeoux

Monsieur Jean-Pierre Dubois donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Picavet

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Monsieur Benoît Colineaux est désigné secrétaire de séance.

2026-07-02_ Construction du bâtiment périscolaire – Attribution des marchés de travaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles **L.1411-1**, **L.2122-21**, **L.2122-22**,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la procédure de mise en concurrence engagée pour la construction du **bâtiment périscolaire**,
Vu la réunion de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** du **8 juin 2026**, chargée de l'analyse des offres pour les **11 lots de travaux**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_02-DE

Vu les rapports d'analyse des offres transmis aux membres de la CAO,

Considérant que les entreprises retenues ont été classées selon les critères définis dans les pièces du marché,

Considérant qu'il appartient désormais au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Attribution des lots
Prend acte des propositions de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2026 et désigne les entreprises suivantes comme attributaires, lot par lot :

- Lot 01 – Terrassement / VRD / Aménagements extérieurs → *Lemée TP* – 107 941,21 € HT
- Lot 02 – Maçonnerie / Béton armé → *Morbihannaise de Gros-Œuvre* – 177 364,00 € HT
- Lot 03 – Charpente / Ossature bois / Bardage → *Les Charpentiers de l'Atlantique* – 415 863,00 € HT
- Lot 04 – Enduits chaux → Maison en terre – *14 023,70 € HT*
- Lot 05 – Couverture ardoises → *Atelier des Toits* – 94 766,95 € HT
- Lot 06 – Cloisons / Doublages / Faux plafonds → *Soplac* – 101 311,48 € HT
- Lot 07 – Menuiseries intérieures → *SARL Gouédard* – 39 944,22 € HT
- Lot 08 – Chape / Sols souples / Carrelage / Faïence → *Atlantic Sols Confort* – 50 754.19 € HT (comprend base: 50 168,42 € HT + PSE 1: 209.12€ HT + PSE 2: 376,65€ HT)
- Lot 09 – Peinture → *Golfe Peinture* – 12 900,00 € HT
- Lot 10 – Plomberie / Sanitaires / VMC double flux / PAC air-air → *Roquet* – 69 510,03 € HT
- Lot 11 – Électricité / Courants forts et faibles → *Gergaud* – 50 631,44 € HT

Le montant total des marchés attribués s'élève à :

- 1 135 010,22 € HT
- 1 362 012,26 € TTC *(TVA 20 %)*

Article 2 – Autorisation donnée au Maire
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- les actes d'engagement,
- les marchés de travaux,
- les pièces contractuelles,
- ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution des marchés (ordres de service, avenants, décisions modificatives…).

Article 3 – Communication aux entreprises
Le Conseil municipal prend acte que :

- le planning prévisionnel a été validé par les entreprises,
- la notification des marchés interviendra après signature.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260707-2026_07_02-DE

Article 4 – Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 5 – Exécution

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Adopté à l'unanimité.

Le Maire Thierry AUTRAN	Le Secrétaire de séance Benoît Colineaux
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie : 16/07/2026

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 16/07/2026